

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION EMPLOI SPORTIF DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX 2024

Nom du comité :

ATTENTION
LES DOSSIERS SONT À RETOURNER AU DÉPARTEMENT
AVANT LE 28 FÉVRIER 2024
(cachet de la poste faisant foi).
Tout dossier envoyé hors délai sera automatiquement rejeté.

Nous vous remercions de :

- **Classer les documents dans l'ordre indiqué dans le paragraphe « Dossier à compléter et pièces à fournir » (en page 2),**
- **ne pas agraffer ou relier les documents,**
- **ne pas surcharger le dossier de documents non demandés.**

Informations RGPD :

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à la gestion des dispositifs d'aide adoptés par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne.

Les données enregistrées sont celles liées au formulaire de demande d'aide départementale ainsi que les informations que vous avez librement fournies. Elles n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Elles sont uniquement destinées à la Direction de la participation citoyenne et de la vie associative et sportive pour l'instruction de votre demande. Elles sont conservées 10 ans avant archivage et destruction.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement général sur la protection des données - RGPD et Loi informatique et liberté modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation ou d'effacement des informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

Vous pouvez réaliser ces démarches, en justifiant de votre identité, par mail à l'adresse suivante : contact-dpd@lotetgaronne.fr, par courrier au Département de Lot-et-Garonne, à l'attention du Délégué à la Protection des Données, 1633 av du Général Leclerc 47922 Agen Cedex 9.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle (3, place Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex - www.cnil.fr).

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Date d'envoi du dossier par l'association :

Date de réception dans le service :

I-

T-

D-

Dossier complet

Date paiement solde N-1 :

Date CP :

Montant :

Date 1^{er} versement :

Date paiement solde :



ÉLIGIBILITÉ AU RÉGIME

Pour bénéficier de l'aide départementale à l'emploi sportif des comités, votre association doit :

- * proposer un emploi en contrat à durée indéterminée, dont le temps de travail est conforme à l'avenant n° 87 de la convention collective nationale du sport relatif au contrat de travail à temps partiel (pour les contrats de travail conclus après le 1^{er} juillet 2014),
- * employer, dans le cadre de cet emploi, un éducateur titulaire d'un diplôme d'État professionnel sportif (BEES, BP JEPS, DE JEPS, DES JEPS), rémunéré au minimum au groupe 3 de la convention collective nationale du sport,

DOSSIER À COMPLÉTER ET PIÈCES À FOURNIR

Le présent dossier est à compléter en pages 1, 3 et 4 et doit obligatoirement être accompagné des pièces suivantes :

- * la copie du diplôme d'État sportif professionnel de l'éducateur concerné (uniquement pour la demande initiale ou changement d'emploi),
- * la copie du contrat de travail (pour toute première demande ou changement d'emploi) et des avenants (le cas échéant),
- * le Relevé d'identité bancaire (Rib), pour les nouvelles associations ou en cas de changement,
- * le dernier bulletin de salaire de l'année N-1 (si celui-ci récapitule le nombre d'heure travaillé sur l'année N-1 ; sinon les 12 bulletins de l'année N-1),
- * le compte-rendu d'activité de l'année N-1.
- * le récépissé de déclaration de création ou de modification de l'association à la Préfecture, à jour,
- * la fiche de situation au répertoire Siren indiquant le numéro Siret de l'association, à jour,

SUIVI DU DOSSIER APRÈS SON DÉPÔT

- * un mail est envoyé le jour de la réception du dossier dans le service,
- * un accusé de réception vous indiquant si le dossier est complet, ou non, est transmis par voie postale après traitement de la demande,
- * si votre dossier dossier est complet, vous recevrez une notification d'accord après le passage devant la Commission permanente (courant 1^{er} semestre 2024),
si votre dossier est incomplet, le dossier ne sera présenté en Commission permanente qu'à réception de l'ensemble des documents manquants,
- * les subventions seront attribuées sur l'année 2024,
- * les informations relatives au calcul de la subvention sont disponibles sur le site Internet du Département,
- * le comité est tenu de signaler le soutien du Département dans le cadre de son activité et de sa communication,
- * le Conseil départemental pourra réaliser un suivi de l'activité de l'éducateur sportif : le renouvellement de l'aide peut être conditionné par les conclusions de ce suivi.

Coordonnées - Le dossier doit être renvoyé par voie postale uniquement

Adresse postale :

Hôtel du Département
Direction générale adjointe solidarités territoriales,
éducatives et sportives
Direction de la participation citoyenne et de la vie associative
et sportive
Service vie associative et sportive
47922 AGEN CEDEX 9

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Anne DUMAIS
05 53 69 41 37
anne.dumais@lotetgaronne.fr

1^{RE} DEMANDE RENOUELEMENT

IDENTITÉ DU COMITÉ

Nom du comité (identique à celui déclaré en préfecture) :

Adresse du comité :

Président(e) :

N° Siret (obligatoire) :

Téléphone(s) :

Courriel(s)¹ :

Courriel(s) - information² :

¹ Pour recevoir les informations du Conseil départemental relatives aux subventions sportives et concernant la politique sportive du Département et pour toute correspondance entre le service Vie sportive et votre association.

² Pour recevoir des informations destinées aux associations de manière plus générale du Conseil départemental (exemple : formations gratuites proposées, consultations...).

Site Internet :

Rib : Joint au dossier

Non transmis car identique à celui de l'an passé

(si aucune case n'est cochée, le Rib vous sera demandé dans l'accusé de réception et votre dossier sera considéré incomplet)

ADRESSE DE CORRESPONDANCE (si différente de celle ci-dessus)

Référent du dossier :

Qualité :

Adresse :

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉDUCATEUR SPORTIF

Nom / Prénom :

Diplôme d'État sportif professionnel de l'éducateur :

Date de l'embauche au sein du comité :

Groupe de la convention collective du sport :

Nombre d'heures travaillées sur l'année :

PLAN DE FINANCEMENT DU POSTE DE L'ÉDUCATEUR SPORTIF

DÉPENSES (coût du poste)		RECETTES	
Salaire brut	€	Ressources propres	€
Charges patronales	€	Conseil départemental	€
Frais liés à l'emploi (formation, déplacements, matériel spécifique...)	€	Commune (ou Communauté de communes)	€
		Autres financeurs	€
TOTAL	€	TOTAL	€

